Région Grand Est
Département de l'Aube

Commune de Saint-Léger-Près-Troyes

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°5.1 : Règlement graphique
Echelle 1-5000e - Territoire

N

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 29 avril 2019
Le Maire

Délibération arrêtant le projet de PLU : 10 septembre 2018
Délibération approuvant le PLU : 29 avril 2019

Droit de Préemption Urbain établi sur l'ensemble des zones urbaines U et à urbaniser AU par délibération du 29 avril 2019

Cabinet de conseils, projets et formations en urbanisme M.T. Projets
9 Rue du Château Mouzin
51 420 Cernay-les-Reims
www.mt-projets.com
06.25.48.45.65

Légende

Limites des zones

Espace Boisé Classé

Bâtiments agricoles ayant un intérêt architectural ou patrimonial et pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Eléments remarquables du paysages

Limites communales

Périmètre du Monument Historique (église)

UA : Zone urbanisée à vocation d'habitat ancien
UB : Zone urbanisée à vocation d'habitat récent
UE : Zone urbanisée à vocation d'équipements
UJ : Zone urbanisée à vocation de jardins
UY : Zone urbanisée à vocation d'activités
UZh : Zone urbanisée située dans un secteur potentiellement humide
UZhp : Zone urbanisée située dans un secteur potentiellement humide à vocation d'habitat patrimonial

1AU : Zone à urbaniser
2AUY : Zone à urbaniser à vocation d'activités
2AU : Zone à urbaniser après procédure d'évolution du PLU

A : Zone agricole
A0 : Zone agricole inconstructible
Azh : Zone agricole à dominante humide (remontées de nappe)

N : Zone naturelle stricte
NE : Zone naturelle à vocation d'équipements (stade)
NJ : Zone naturelle à vocation de jardins / vergers
Npc : Zone naturelle de protection du captage
Nzh : Zone naturelle à dominante humide (remontées de nappe)

Liste des emplacements réservés
ER1 : Aménagement et sécurisation du carrefour : 41m²
ER2 : Aménagement d'un chemin piéton : 308 m²
ER3 : Aménagement d'un chemin piéton : 4713 m²
ER4 : Aménagement d'un chemin piéton : 84 m²
ER5 : Aménagement de voirie : 554 m²
ER6 : Equipement communal à créer : 627 m²